LETTRE D'INFORMATIONS

OCTOBRE 2007

Senior

Améliorer la qualité du travail de vos salariés âgés, c'est possible.

Le médecin du travail est votre conseiller dans le domaine des conditions de travail des salariés, notamment pour les plus âgés d'entre eux. STSA a d'ailleurs créé un dépliant sur ce sujet d'actualité.

En savoir plus :
www.cohesionsociale.gouv.fr
www.emploidesseniors.gouv.fr
www.anact.fr

PRESTATION de STSA : Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)

Les chargés de prévention habilités IPRP de STSA sont à votre disposition pour améliorer les conditions de travail des salariés les plus âgés, notamment :

- par l'analyse des postes de travail : exigences physiques, contraintes de temps, bruit, éclairage, ambiance thermique, empoussièrement, produits chimiques utilisés...
- et, le cas échéant, par des conseils appropriés en matière d'aménagement des conditions de travail.

Vous pouvez joindre nos chargés de prévention à l'adresse suivante :

STSA
Service Prévention
7, rue de la Charente
68270 Wittenheim
Tél. : 03 89 50 98 32 – Fax : 03 89 50 98 31